

PROTOCOLE SANITAIRE AU COLLEGE MARCEL ANTHONIOZ

Mars 2022

1. Principe général :

✓ **Important** : Le protocole sanitaire du collège Marcel Anthonioz présenté ci-dessous est en adéquation avec les directives ministérielles. Son objectif principal est celui d'un accueil de tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

✓ **Préalable fondamental** : Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant tous les matins avant le départ pour le collège et s'engagent à ne pas mettre leurs enfants dans l'établissement en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

La responsabilité de chaque membre de la communauté est engagée dans la réussite de ce protocole, il sera publié et consultable par tous.

Le principe général de cette année scolaire 2021-2022 est défini dans le document précisé en annexe ci-dessous :

- [PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT](#) *

Le niveau 1 s'applique actuellement à notre territoire, il est susceptible d'évoluer.

2. Mesures sanitaires :

• L'application des gestes barrière :

➤ **Le gel hydro alcoolique** est fourni par le collège aux élèves. Il est utilisé au début de chaque cours. Le lavage des mains aux toilettes est possible avant et après chaque repas au restaurant scolaire et pendant la récréation.

➤ **Le port du masque** « grand public » n'est pas obligatoire dans à l'intérieur de l'établissement.

➤ **L'aération** des locaux est très fréquente.

Les salles de classe sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves par les agents, ainsi que pendant les intercourrs, à chaque récréation et au moment du déjeuner.

L'espace restauration sera aéré pendant le déjeuner lors du repas des élèves.

- **Nettoyage et désinfection des locaux et matériels :**

➤ Une désinfection des zones contact est effectuée plusieurs fois par jour. Le nettoyage des locaux est quotidien.

Les salles de classe comprenant des ordinateurs doivent bénéficier d'un nettoyage et d'une désinfection particulière notamment avec une mise à disposition de produits désinfectants à disposition des professeurs.

➤ L'accès à certaines parties de l'établissement (*zone de l'administration*) est réglementé aux élèves.

➤ L'accès des personnes extérieures aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après désinfection des mains. Le port du masque n'est pas obligatoire. Les décharges seront signées à l'extérieur du bâtiment devant le bureau de l'accueil avec une table et une file d'attente pour les parents.

- **Isolement et retour en classe des élèves :**

Les modalités en vigueur susceptibles d'évoluer sont définies dans les documents précisés en Annexe ci-dessous :

- [LES REGLES D'ISOLEMENT *](#)
- [QUE SE PASSE-T-IL SI UN ELEVE EST EN CONTACT A RISQUE AVEC UN ELEVE MALADE DE LA COVID-19*](#)

*Voir Annexes consultables sur le site du Ministère et sur l'ENT de l'établissement.

L'équipe de direction.